

Mercredi 10 Mars 2010 - n°501

- Maîtrise des dépenses locales - Carrez dispose d'un mois pour faire des propositions
- Renforcement des digues - Une mission d'enquête est lancée
- Services publics - Eric Woerth veut améliorer les relations usagers et administration

- Election** - Élections régionales - L'emploi et la formation au cœur du vote
- Intercommunalité Questions en suspens
 - Agendas 21 locaux - Dossier à remettre avant le 18 mai
 - Agenda

Maîtrise des dépenses locales - Carrez dispose d'un mois pour faire des propositions

Après la dernière conférence sur le déficit public réunie en janvier dernier, le président de la République avait désigné Gilles Carrez, rapporteur du budget à l'Assemblée nationale et président du Comité des finances locales pour conduire une réflexion collective sur la maîtrise de la dépense publique locale.

Le groupe de travail « Carrez »* est en particulier chargé de réaliser un diagnostic sur l'évolution de ces dépenses et de faire des propositions pour arriver à les contenir, celles-ci représentant aujourd'hui 20 % de la dépense publique.

Hier, à l'occasion de l'installation officielle de ce groupe, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, a souligné « *la nécessité de dépasser les crispations actuelles entre l'Etat et les collectivités locales, que ce soit sur les concours de l'Etat ou la réforme de la fiscalité locale* ».

Réunissant représentants de l'Etat et des collectivités locales, ce groupe est aussi chargé « *d'impulser un effort partagé de maîtrise des dépenses, nécessaire au rétablissement des comptes publics* ».

Le groupe de travail devra donc non seulement réaliser un diagnostic partagé sur les facteurs qui expliquent la dynamique des dépenses des collectivités locales, mais aussi « *proposer des mesures susceptibles de contenir la progression des dépenses locales* ».

Enfin, il devra étudier l'opportunité de la mise en place d'un objectif de dépense locale, dans le respect du principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités locales. Ce groupe de travail doit remettre son rapport au mois d'avril en vue de la deuxième session de la conférence sur le déficit.

* Membres du groupe de travail :

- Gilles Carrez, rapporteur général de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et président du Comité des finances locales, et Michel Thénault, conseiller d'Etat, coprésidents ;
- Thierry Carcenac, député et président de la Commission consultative d'évaluation des charges, Alain Lambert, sénateur et président de la Commission consultative d'évaluation des normes ;
- Quatre représentants de l'AMF, deux représentants de l'ADF et deux représentants de l'ARF ;
- Guy Gilbert et Alain Guengant, économistes et spécialistes des finances locales, et Philippe Valletoux, membre du Conseil économique, social et environnemental ;
- Philippe Josse, directeur du budget, Eric Jalon, directeur général des collectivités territoriales, Ramon Fernandez, directeur général du trésor et de la politique économique, et Philippe Parini, directeur général des finances publiques.

Renforcement des digues - Une mission d'enquête est lancée

A la suite de la tempête Xynthia dans la nuit du 27 au 28 février, qui a causé le décès de plus de 50 personnes, Jean-Louis Borloo, a présenté lors du Conseil des ministres du 3 mars dernier une communication relative au « plan exceptionnel de reconstruction et de renforcement des digues et de prévention des submersions marines ». En plus de l'arrêté du 1er mars 2010 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, il a annoncé le déblocage d'urgence de 3 millions d'euros.

Le problème des digues

Le drame devrait accélérer dans les prochains mois l'élaboration et la mise en place des « plans de prévention des risques d'inondation » (PPRI).

Ces documents d'urbanisme obligent en effet les communes à cartographier les zones les plus dangereuses pour y interdire les implantations humaines et réduire la vulnérabilité des installations et constructions existantes. Selon le Cepri (Centre européen de prévention du risque d'inondations), 2 400 maires doivent se préoccuper d'un linéaire estimé entre 7 500 km et 9 000 km de digues fluviales ou côtières qui protègent leur territoire contre les inondations. Au moins 3 600 km de ces digues n'ont pas de propriétaires existants ou capables d'assurer correctement la gestion

de l'ouvrage.

De nombreux quartiers, souvent de centre ville et au cœur des principales agglomérations françaises, sont protégés, mais jusqu'à un certain niveau de crue seulement, par une digue ou un simple muret parfois oublié et mal entretenu. Deux tiers des ouvrages (de plus d'un mètre de hauteur) abritent une population de plus de 50 000 habitants. Leurs propriétaires doivent réaliser une étude de danger d'ici à fin 2012 et désigner un gestionnaire qui assurera contrôles et surveillance (voir *Ondes Moyennes n°456*), en attendant que se généralise la bonne gestion des ouvrages.

En effet, quand une protection cède, les dommages provoqués amènent à rechercher la responsabilité du propriétaire en premier lieu, mais aussi celle du maire (au titre de ses pouvoirs de police) et celle de l'État (au titre de la police de l'eau). Le maire est responsable de « la sûreté et de la sécurité publiques » au titre de ses pouvoirs de police générale (articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cadre, le maire peut être tenu pour responsable des dégâts occasionnés par la rupture d'une digue sans propriétaire ou insolvable (Conseil d'Etat, 14 mai 2008, « Commune de Pertuis »).

Mission en cours

Dans ce contexte, le Conseil général de l'environnement et du développement durable et l'Inspection générale de l'administration ont reçu la mission commune d'élaborer un pré-rapport d'ici le 15 mars sur les causes de la catastrophe, y compris la rupture de certaines digues, et indiquant les travaux à entreprendre.

Sous deux mois, la mission devra faire des propositions afin de :

- 1 - recenser les digues et les lieux menacés ; réaliser un travail fin et localisé pour déterminer les maîtres d'ouvrage et les exploitants de toutes les digues dans les zones à risque.
- 2 - accélérer les décisions arrêtant les plans de prévention des risques (PPR) ;
- 3 - mieux faire respecter les PPR dans les décisions individuelles d'urbanisme ;
- 4 - sanctionner plus fortement les manquements aux règles édictées ;
- 5 - renforcer la prise en compte du risque dans les règles de constructibilité derrière les digues ;
- 6 - améliorer encore le dispositif d'alerte.

La mission devra également apporter des éléments de réponse sur la maîtrise d'ouvrage pour ces digues. Enfin, elle devrait établir un plan de financement sur cinq ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Risques-naturels-et-ouvrages-.html>

Conseil d'Etat : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000018802783&>

Site du CEPRI : <http://www.cepri.net/>

Services publics - Eric Woerth veut améliorer les relations usagers et administration

Rendre un service public plus efficace, mieux adapté à la réalité des usagers et de plus grande qualité est une des priorités de l'action que le gouvernement a engagée dans le cadre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). La semaine passée, Eric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique, et de la Réforme de l'État, a dévoilé les lignes de son plan d'action pour améliorer toutes les étapes de la relation des Français avec l'administration.

Généralisation des guichets uniques

Parmi les mesures de ce plan, il est prévu le développement des guichets uniques physiques (Pôle emploi, services fiscaux unifiés, directions régionales des entreprises, de la consommation, du travail, de l'emploi pour les entreprises...), des guichets uniques à distance (Allo 39-39, « mon.service-public.fr ») et le renforcement des exigences de l'administration en matière de qualité de l'accueil avec le référentiel Marianne. Le programme de ce référentiel, dont le déploiement est en cours, est actuellement testé dans trois départements pilotes : la Haute-Marne, la Somme et la Meurthe-et-Moselle.

Réduction des délais et des démarches

La réduction des temps d'attente et des délais d'instruction des dossiers par l'administration sont également prévus dans des domaines visibles pour le grand public. Un programme d'accélérateur de réforme est engagé et des expérimentations sont actuellement menées : réduction de 28 % des délais d'attente aux urgences d'un hôpital pilote, réduction de 50 % des délais de paiement des fournisseurs de Bercy, réduction des délais de dédouanement de 12 à 8 minutes...

Une simplification des démarches administratives est également engagée autour d'un programme de 15 mesures. Il s'agit par exemple de permettre à l'utilisateur d'effectuer en une seule fois la déclaration de perte et la demande de remplacement de ses papiers administratifs, de pouvoir demander de s'inscrire sur les listes électorales par Internet.

Baromètre qualité

Dans le même temps, François Cornut-Gentille, député-maire de Saint-Dizier, a remis au ministre un rapport dans lequel il dresse le constat de l'absence d'un instrument national synthétique de pilotage de l'amélioration de la qualité des services publics, en raison du foisonnement des indicateurs dans l'administration. Le parlementaire propose donc de mettre en place un « baromètre de la qualité des services rendus au public » et dont les premiers résultats seront communiqués dès cet été.

Ce baromètre, dont le ministre du Budget a repris le principe, devrait être composé d'une quinzaine d'indicateurs permettant d'évaluer la qualité des services rendus, par département.

Il sera fondé en particulier sur les résultats d'enquêtes usagers actuellement menées pour évaluer la qualité de l'accueil dans les quatre principaux réseaux d'État au contact du public (services préfectoraux, services des finances

publiques, services judiciaires et services de l'éducation nationale).

Les indicateurs de suivi des délais de traitement des démarches jugées prioritaires et identifiées à partir d'enquêtes menées auprès des usagers, des représentants de fédérations d'usagers et du Médiateur de la République, seront également pris en compte.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre et du suivi de ce baromètre, le renforcement du rôle des usagers sera en outre étudié par le ministère chargé de la réforme l'Etat. Le Médiateur de la République, de même que les médiateurs ministériels déjà existants, seront associés à la finalisation de ce baromètre.

ELECTION

Élections régionales - L'emploi et la formation au cœur du vote

Dans le cadre des élections régionales, le CODICE, Conseil pour la diffusion de la culture économique (1) a demandé à l'institut de sondage BVA d'interroger les Français sur leurs principales motivations de vote. Il ressort que le développement économique, la santé, l'éducation et la formation professionnelle sont les domaines qui compteront le plus au moment du vote des Français. L'éducation et la formation constituent pour les Français un enjeu majeur à résoudre au niveau régional, bien avant la sécurité (32%), l'environnement (36%) ou même les transports (11%).

Économie et éducation

Assez logiquement en période de crise, le développement économique et l'emploi détermineront le vote de 65% des Français. Suivent la santé (53%), puis l'éducation et la formation professionnelle (43%) qui comptent parmi les principales motivations de vote.

L'économie et l'éducation sont des préoccupations partagées par tous les Français, quelles que soient leurs préférences partisans : les sympathisants de Gauche comme de Droite se prononcent unanimement en faveur de ces trois priorités. L'éducation est également un enjeu intergénérationnel, les 18-24 ans comme leurs parents ont bien compris qu'il s'agissait d'un levier décisif pour accéder à l'emploi.

«*Les Français ont une conscience aiguë de l'importance de l'éducation dans l'accès à l'emploi et le développement personnel de chacun?*», souligne Nicolas Bordas, président du comité exécutif du CODICE.

Formation professionnelle

65% des Français souhaitent que le conseil régional incite les entreprises à proposer plus de stages aux lycéens. Cette proposition est tout particulièrement soutenue par les catégories socio-professionnelles des ouvriers et des employés, qui sont 71% à la citer. Faciliter l'orientation des lycéens et les accompagner vers l'emploi passerait donc par l'acquisition de plus d'expérience sur le terrain, mais aussi par l'échange. Ils sont 55% à souhaiter que le conseil régional encourage les dirigeants de PME à venir faire part de leur expérience aux lycéens.

Les Français plébiscitent, au travers de stages et de rencontres, la formation pratique, complémentaire des connaissances acquises au lycée. Son développement est nécessaire pour permettre aux lycéens de mieux connaître le marché de l'emploi local, ses acteurs et ses entreprises. «*De telles mesures sont fondamentales pour encourager les lycéens à se projeter dans la vie professionnelle et à mieux s'orienter, en connaissance de cause. Connaître le monde de l'entreprise, c'est aussi donner à chacun la possibilité de se projeter en tant que jeune créateur d'entreprise, salarié ou auto-entrepreneur. Le conseil régional a manifestement un rôle clé dans ces missions, une priorité?*» souligne Isabelle Knock-Méo, déléguée générale du CODICE.

Information et multimédia

S'agissant des lycées, les Français souhaitent que les conseils régionaux investissent en priorité dans le matériel informatique et multimédia (à 56%) et aussi dans les centres d'information et d'orientation (53%). Les technologies de l'information et de la communication semblent donc considérées comme déterminantes pour mieux appréhender le monde du travail et acquérir des connaissances plus larges.

L'importance revêtu par les centres d'information pédagogique confirme cette tendance et traduit le besoin d'accompagnement des lycéens pour choisir leur orientation. L'assistance financière et logistique du conseil régional constitue une priorité pour favoriser les échanges d'informations entre écoles et entreprises souhaités par les Français et tout particulièrement, les 18-25 ans, ayant récemment quitté le lycée.

(1) Créé en 2006 à l'initiative du ministre de l'Économie pour répondre à l'enjeu démocratique que constitue la diffusion de la culture économique, le CODICE, conseil indépendant, est chargé de formuler des propositions d'actions simples et concrètes de pédagogie économique.

Intercommunalité Questions en suspens

L'avenir du couple « communes-intercommunalité » était au centre du colloque organisé le 4 mars par le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) et l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF). Venu commenter le projet de loi de réforme des collectivités, Jean-Patrick Courtois, sénateur-maire de Mâcon et rapporteur UMP du projet de loi, a procédé à deux rappels :

1) D'une part, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales a certes été adopté en première lecture par le Sénat. Mais ce projet de loi doit encore être débattu à l'Assemblée nationale puis revenir, en deuxième lecture, devant les sénateurs. Par conséquent, si certaines dispositions (telles que la création des conseillers territoriaux ou l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel) semblent quasi définitives, d'autres sont susceptibles d'évoluer

(notamment le calendrier des réformes et les seuils de population minimum pour constituer une intercommunalité).

2) D'autre part, la réforme de l'organisation institutionnelle a des conséquences directes sur la répartition des compétences et des finances : renforcées en nombre et en légitimité (par l'achèvement de l'intercommunalité et l'élection directe des conseillers communautaires), les intercommunalités élargiront leur champ et leurs moyens d'action. L'enjeu sera alors de développer les intercommunalités tout en préservant la liberté des communes et leur autonomie financière. Comme le soulignait un participant à la rencontre, « reconnaître le bassin de vie n'est pas incompatible avec l'idée que la commune est la cellule de base de la République ».

Agendas 21 locaux - Dossier à remettre avant le 18 mai

Les dossiers doivent parvenir avant le 18 mai 2010 au Commissariat général au développement durable pour obtenir une reconnaissance lors de la « cinquième session des projets territoriaux de développement durable des agendas 21 locaux ». Les dossiers parvenus après cette date seront examinés lors de la prochaine session prévue en 2011.

Toutes les collectivités territoriales engagées dans une démarche de développement durable à leur échelle sont ainsi invitées faire connaître leur projet.

La reconnaissance permet notamment de promouvoir ses projets durables locaux auprès des institutions et des organismes qui interviennent dans le développement territorial et pour lesquels elle constitue un gage de qualité et de cohérence.

Chaque dossier fera l'objet d'une double expertise, l'une confiée à un organisme mandaté par le MEEDDM, l'autre à une personne issue du Comité national agendas 21 ou de comités régionaux agendas 21. Le préfet de département ou de région (selon l'échelle du territoire du porteur de projet) est consulté au sujet du respect de la législation, et la DREAL au sujet du contexte et de la démarche. Si besoin, un entretien est proposé aux représentants de la collectivité, auquel participent l'équipe du ministère en charge du dispositif et l'un au moins des deux experts ayant examiné le dossier. C'est finalement après consultation du Comité national agendas 21 que la Déléguée interministérielle au développement durable prononce la reconnaissance.

Télécharger le dossier en ligne :

Agenda

23 mars 2010

Paris

Une délégation d'élus de la FMVM rencontre Guillaume Pépy, président de la SNCF

30 mars 2010

Paris

Une délégation de la FMVM rencontre Dominique Perben, rapporteur au nom de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi de réforme des collectivités territoriales

1er avril 2010

Paris

Conseil d'administration de la FMVM

Suivi d'une réunion de présentation de travaux du Plan, Urbanisme, Construction et Architecture (PUCA) sur les villes moyennes et la territorialisation de l'économie

28 au 30 avril 2010

Amsterdam

Séminaire de travail sur le développement durable à l'invitation de GDF SUEZ

4 mai 2010

Paris

États généraux du logement

10 juin 2010

Paris

Assemblée générale de la FMVM

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Gil Avérus
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi